

ABRIES INFO 3

Après une saison d'été, qui fut relativement bonne, il faut maintenant s'atteler à l'hiver et à ses préoccupations. L'automne est une saison propice aux discussions et aux réflexions. Quelles sont nos priorités ? Que voulons-nous pour notre village, son économie et son bien être ?

- **Queyras Ski (régie des remontées mécaniques du Queyras)**

Après de longs débats, la décision pour leur gestion est maintenant prise.

Ce sera une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Le Queyras n'était pas encore prêt pour une gestion privée. C'est le changement dans la sécurité pour l'instant.

La Communauté de Communes garde la maîtrise des remontées mécaniques du Queyras. Un Conseil d'Administration

(composé de 8 membres, 1 par Commune pris dans le Conseil Communautaire) a été nommé.

Son Président est Christian Lourens, le vice-Président Alain Fourny, le représentant d'Abriès Maurice Chave, la Communauté de Communes n'ayant pas accepté le représentant proposé par le Conseil Municipal d'Abriès Dominique Allais. Il faut maintenant choisir un directeur, un comptable et, un prestataire de services qui devra s'occuper de la gestion.

- **Le Haut Guil.**

Les 3 réunions des 4 communes du Haut Guil, ont permis de manifester un désir certain et unanime de créer la station du Haut Guil. Un pôle qui doit prendre des décisions pour l'avenir de notre vallée.

Des commissions réfléchissent, principalement au niveau du ski alpin, pour restructurer nos domaines skiables, faire une seule coisse et utiliser au maximum la Navette du Haut Guil, véritable lien qui a su créer cette entité.

La taxe de séjour, via la carte d'hôte, devrait nous permettre d'autofinancer cette navette.

Cette première année est concluante et positive pour les vacanciers, à nous maintenant de la faire mieux vivre, pour que nos projets puissent aboutir et que nous arrivions ensemble à sauver nos activités hivernales.

Avec l'aide du SEATM et d'un bureau d'études privé les villages d'Aiguilles et Abriès ont décidé d'entamer une procédure U.T.N (Unité Touristique Nouvelle).

Cette procédure est obligatoire pour les projets de liaison entre les deux stations, via la forêt de Marasson ainsi que pour tous nos projets, créations de pistes ou de remontées mécaniques, enneigement artificiel ...

- **Les travaux de l'automne :**

- Enfouissement des lignes de la chapelle St Roch à la Garcine.
- Réfection de la route de Valprévèyre (1^{ère} tranche)
- Aménagement de la piste de ski, jonction Navette, route de Valprévèyre.
- Création d'une piste piétons - raquettes le long du Guil, qui devrait être entretenue par le scooter de ski de fond.
- Transfert « du chalet Sainturier » au départ des pistes de ski de fond.

- **Les bâtiments communaux : projets 2002**

- Réhabilitation complète de la Maison PELLER, avec création d'un appartement sous les combles.
- Réhabilitation de l'ancienne Mairie, création de la Poste au RDC avec un distributeur de billets. Réponse en février 2002. Petit appartement au 1^{er} étage.
- Nouvel appartement dans les bureaux de la Mairie actuelle.
- Mairie concentrée au 1^{er} étage.
- Bibliothèque et salle de réunions des chasseurs transférées au Presbytère.
- Projet du musée des Costumes.
- WC publics.

- **Gîtes Hannibal :**

Nous avons rencontré une Société qui s'occupe de la réalisation de Résidences de Tourisme.

Le site des gîtes lui apparaît petit car il faut au gestionnaire de ces résidences un minimum de lits et de parkings.

Ce serait une rentabilité importante pour nous au niveau du taux de remplissage des lits et de leur commercialisation.

Nous attendons malgré tout une suite éventuelle et nous déciderons alors de leur réhabilitation avec l'aide de la DDE

- **Les travaux suite aux inondations**

La première partie des travaux sur le torrent de la Garcine seront effectués au printemps 2002, subventionnés à 80 %, ils concernent le virage amont, un bassin de rétention des laves torrentielles.

Nous attendons les résultats de l'étude géologique pour effectuer les travaux d'amenée d'eau de Chabas et du Roux.